RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'EXTENSION DE RÉSEAU À PLESSISVILLE

Le 1er août 2018, Énergir, s.e.c. (Énergir) déposait à la Régie de l'énergie (la Régie) une lettre confidentielle informant la Régie d'un dépassement de coûts en lien avec un projet d'extension de réseau à Plessisville. Le 26 septembre 2018, la Régie demandait à Énergir de présenter le suivi administratif dans le cadre de son rapport annuel. Dans sa décision D-2019-124, la Régie demande à Énergir de poursuivre le suivi jusqu'à sa finalisation.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

À la suite de la réception du certificat d'autorisation (CA) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), les travaux pour relocaliser la conduite temporaire en conduite permanente ont été complétés à l'été 2019 et sa mise en gaz a été réalisée le 16 août 2019.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

En septembre 2015, lors de la signature du contrat avec le client, les coûts du projet étaient évalués à 1 261 059 $, soit moins de 1,5 M$. Le projet n'a donc pas fait l'objet d'une demande d'autorisation spécifique auprès de la Régie.

Le tableau suivant présente les montants budgétés initialement et les coûts réels en date du 30 septembre 2019, constituant les coûts finaux du projet.

COÛTS FINAUX AU 30 SEPTEMBRE 2019

(000 $)

	Budget initial (1)	Réel au 30 septembre 2019 (2)	Écart (3=2-1)
Entrepreneur	693	1 254	562
Matériaux	197	180	(17)
Main-d'œuvre interne	67	98	32
Services externes	97	72	(26)
Contingence	47	0	(47)
Sous-total	**1 101**	**1 604**	**503**
Frais généraux	159	220	60
Total global	**1 261**	**1 824**	**563**

Note : L'utilisation d'arrondis peut occasionner des écarts au niveau des montants totaux.

Les coûts finaux au 30 septembre 2019 sont de 1,8 M$, soit une augmentation de 0,6 M$ par rapport au budget initial. Les principales raisons expliquant l'augmentation du coût des travaux par rapport à l'estimation initiale ont été expliquées au Rapport annuel 2018[1].

3. DEMANDE DE METTRE FIN AU SUIVI

Énergir demande à la Régie, conformément à la décision D-97-25 de mettre fin à ce suivi.

En vertu de cette décision, les suivis de projets prennent fin lorsque les deux conditions ci-dessous sont rencontrées ou à la troisième année du suivi :

- conciliation des investissements réels liés aux coûts de construction par rapport aux prévisions initiales; et
- atteinte des retraits réels des volumes de ventes prévus à la maturité du projet.

[1] R-4079-2018, B-0129, Énergir-34, Document 1.

Comme le projet est terminé et que les coûts du projet sont finaux, Énergir demande à la Régie de mettre fin au suivi.

Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'extension de réseau à Plessisville et d'y mettre fin.